Mairie de
TREZILIDE 29440

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212903017-20251205-20250049-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mille vingt cinq
Le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Almeno MARTINS, Karine LE ROUX, Nathalie TREVIEN

Absente : Madame Lydie CARIOU
Absents excusés : Madame Stéphanie FRANCHETEAU, Madame Agnès CARVAL, Monsieur Loïc GRALL
Madame Nathalie TREVIEN a été élue secrétaire.

OBJET — **Tarifs cantine et garderie à compter de janvier 2026**

Monsieur le maire rappelle les tarifs de cantine et garderie actuellement en vigueur (3€60 pour un repas enfant maternelle, 3€80 pour les enfants de primaires, 4€10 par repas pour les adultes, garderie matin 1€20, garderie soir 2€30 avec le goûter).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des services périscolaires à compter de janvier 2026 : 3€70 pour les repas maternelles, 3€90 pour les repas primaires, 4 €20 pour les repas adultes, 1€30 pour la garderie du matin et 2€40 pour la garderie du soir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire pour la rentrée de janvier 2026 soit :

- 3 € 70 par repas pour les enfants de maternelles
- 3€ 90 par repas pour les enfants de primaires
- 4 € 20 par repas pour les adultes
- 1 € 30 la garderie du matin
- 2 € 40 la garderie du soir (avec le goûter)
- Comme l'année dernière le règlement sera identique à celui de la commune de Plouzévédé (inscriptions par le « portail famille »

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREZILIDE

Yves-Marie GILET